

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Du 06 FEVRIER 2009*

L'an deux mille neuf et le 6 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 31 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Noémi TRANCHIMAND, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

**Pouvoirs** : Monsieur Gino MORELLO (pouvoir à Madame Josette GARDON).

**A été élu Secrétaire de Séance** : Monsieur Pascal RAGOT.

Vu la circulaire préfectorale relative à la dotation globale d'équipement,

Vu la programmation des travaux d'investissement 2009,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDENT** de solliciter une dotation globale d'équipement pour les projets suivants :

**- Travaux d'éclairage public pour un montant TTC de 20 446.21 €,**

**Financement** : 17 095.50 € ht  
6 000.00 € subvention DGE demandée  
14 446.21€ Autofinancement

**- Mise aux normes d'accessibilité l'accès au public de la Gendarmerie Nationale de Bonnieux pour un montant TTC de 23 000 €,**

**Coût prévisionnel global** : 23 000 € ttc  
3 769 € tva

**Financement** : 19 231 € ht  
10 000 € subvention demandée

à la Région PACA

5 385 € subvention DGE demandée  
3 846 € autofinancement

**- Sécurisation, protection et dissimulation des conteneurs à ordures ménagères pour un montant TTC de 12 334.00 €,**

Coût prévisionnel global : 12 334 € TTC  
2 005 € TVA

Financement : 10 229 € HT  
3 500 € Subvention demandée  
6 729 € Autofinancement

**MANDATENT** Monsieur le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Les jours, mois et an que dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.